



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>10.02.2020</u>	Dossier complet le : <u>17/02/2020</u>	N° d'enregistrement : <u>2020-4536</u>

1. Intitulé du projet

Lotissement de la Prairie à Changé 72560

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale Mairie de Changé
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. GEORGES - Maire de Changé
RCS / SIRET 2 1 7 2 0 0 5 8 3 0 0 0 1 1 Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux et construction et opérations d'aménagements.	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (SDP) au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La SDP est de 14 205 m ² . Le terrain d'assiette est de 5,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet consiste à construire un ensemble de logements collectifs, de maisons individuelles à Changé (72), entre les routes du Pont d'Aquitaine et de Parigné l'Évêque (RD184) et du lotissement du Pont. Le secteur du "Rachat", zone d'implantation du futur projet, se situe à l'Ouest de la commune.
Le Maître d'Ouvrage intervient dans ce projet sur les parcelles suivantes (voir plan en annexe) :
- AD n° 76, 132, 221, 389 et 399.
L'emprise du projet a été réduite afin d'éviter d'impacter les zones humides présentes sur la partie Sud-Est de la zone d'étude.
Les bâtiments seront sur 1 étage avec attique et sur 2 étages, avec également 29 places de stationnement publics. Le projet prévoit également l'implantation de bassins de rétention afin d'assurer la transparence hydraulique sur la zone, ils permettront de gérer les eaux de pluie à la parcelle, ils seront étanches afin d'éviter tout risque de pollution de la nappe d'eau souterraine et du ruisseau de la Buzardière. Le site étant inclus dans un périmètre de zones potentiellement sujettes aux inondations de cave par remontée de nappe, l'infiltration n'a pas été privilégiée.
Les parcelles utilisées par le projet sont actuellement vides de toute construction, le projet ne nécessite donc pas de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet global a pour enjeu principal la création d'une nouvelle offre de logements, dont des logements sociaux. Le lotissement du Rachat sera un projet "jonction" entre le dernier quartier urbanisé (lotissement du Pont) et une partie urbanisée dans les années 80 le long de la route de Parigné l'Évêque (RD184).

Ce futur quartier sera réalisé en conservant les composantes géographiques et paysagères existantes :

- > Assurer les continuités boisées entre les pôles urbains des différents quartiers ;
- > Aménager des continuités en rapport avec le terrain existant : ses milieux, son sol, ses lisières et ses dynamiques agricoles et écologiques ;
- > Valoriser les prairies humides existantes le long du ruisseau de la Buzardière ;
- > Recréer un continuum bocager en lien avec l'environnement paysager de la commune ;
- > Créer des liaisons douces permettant de se déplacer sans utiliser de véhicules motorisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se réalisera en 2 phases :

- > Phase 1 : construction de 44 logements répartis en 28 logements individuels en accession et 16 logements collectifs sociaux ;
- > Phase 2 : construction de 40 logements répartis en 20 logements individuels en accession et 20 logements collectifs sociaux.

Soit un total pour ce projet de 84 logements (dont 42% de logements sociaux).

La période des travaux pour la première phase est de 4 mois pour une échéance au printemps 2021.

Le projet prévoit l'implantation d'un réseau d'assainissement afin de gérer les eaux usées, l'exutoire se fera dans le réseau existant.

Le projet est inclus dans un périmètre de zones potentiellement sujettes aux inondations de caves par remontée de nappe ; de plus, l'étude géotechnique réalisée sur site (Jointe en annexe) a identifié des niveaux d'eau variant entre 1,5 m et 4 m de profondeur, l'infiltration n'a pas été privilégiée. Le projet prévoit donc l'implantation de plusieurs bassins de rétention étanches permettant de gérer les eaux pluviales à la parcelle et d'éviter toute pollution de la nappe souterraine et du ruisseau de la Buzardière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la Prairie prévoit la construction de 84 logements : 36 logements sociaux et 48 logements en accession, ainsi que la construction de quatre bassins de rétention étanches afin de gérer les eaux pluviales à la parcelle et éviter une pollution de la nappe d'eau souterraine et du ruisseau de la Buzardière.

Les bâtiments comportent 1 étage avec attique et 2 étages.

Les futurs habitants pourront se déplacer au sein du quartier via la voie partagée, les sentiers et chemins piétons (accessibles PMR). Ces futurs cheminements permettront de desservir l'ensemble du quartier sans utiliser de véhicules motorisés, mais également créer des interconnexions avec les quartiers avoisinants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux demandes suivantes :

- Permis de construire ;
- Dossier Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	5,5 hectares
Surface de plancher totale	14 205 m ²
Nombre maximum de logements	84 logements
Nombre de places de parking (sur deux niveaux)	29 places de stationnements publics

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Pont d'Aquitaine
Changé (72560)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 17' 35" 44E Lat. 47 ° 59' 10" 47N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for description of project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'interfère avec le site. La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I la plus proche est située au niveau du bois de Changé (1,73km à l'Ouest) et la ZNIEFF de type II Bois et landes entre Arnage et Changé est située à 850m à l'ouest du secteur. Compte tenu de l'éloignement important par rapport au site du projet, aucun impact n'est attendu.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) des infrastructures de transports de l'Etat dans la Sarthe (3ème échéance) a été approuvé par le préfet en décembre 2019. La commune de Changé est incluse dans ce PPBE, cependant, les voies bordant le projet ne sont pas classées comme des infrastructures bruyantes. Le projet n'est pas concerné par les bandes affectées par le bruit de la RD323 et de l'A28, respectivement classée catégorie 1 et 2 sur la commune de Changé.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude zone humide a été réalisée (jointe en annexe) sur la zone du projet. Cette étude a identifié des prairies humides sur la partie Sud-Est de la parcelle numéro 132. Les emprises et la programmation du projet ont ainsi été modifiées pour éviter tout impact sur les deux prairies humides. Le projet n'affecte donc pas de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Changé n'est couverte par aucun PPRN ou PPRT. Le site est soumis à plusieurs risques naturels liés au retrait / gonflement des argiles et aux feux de forêt. Il est également inclus dans un périmètre de zones potentiellement sujettes aux inondations de caves par remontée de nappe, et dans une enveloppe d'alerte forte à très forte de zone humide.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site référencé sur les bases de données BASOL et BASIAS n'est présent sur les emprises du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données de l'ARS, le secteur n'interfère avec aucun captage souterrain, ni périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone d'inventaire ou d'espace protégé n'est présente à proximité immédiate du site. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 4,81 km à l'est du site : "Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan" classée ZSC (FR520064). Les habitats (prairies, landes) présents au droit du projet s'assimilent très peu aux caractéristiques du site Natura 2000 (Forêts). Il n'y a pas d'impact attendu.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude géotechnique réalisée a mis en évidence une profondeur de nappe variant de 1,5 m à 4 m de profondeur. Les déblais seront donc à envisager dans la nappe phréatique notamment pour la réalisation des bassins de rétention, il sera nécessaire de réaliser un rabattement de nappe. Des dispositions spécifiques seront adaptées au cas par cas pour assurer la mise au sec de la plateforme de travail à tout moment. Les eaux de ruissellement seront collectées en surface et dirigées vers des ouvrages de gestion étanches avec un rejet en superficiel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera une excavation des sols pour la réalisation des fondations et des bassins de rétention. L'étude géotechnique réalisée a mis en évidence des remblais de classe GTR (B2), au vu de leur nature et de leur état d'humidité au moment des essais, les matériaux de déblai du site pourront être réutilisés en remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau de la Buzardière est identifié dans le SRCE des Pays de la Loire comme un élément de la sous-trame bleue qui constitue un réservoir de biodiversité. Le projet n'impactera pas ce ruisseau, les eaux pluviales du projet seront gérées à la parcelle via des bassins de rétention étanches. Aucun autre élément n'est identifié sur la zone d'étude dans le SRCE. La zone d'étude n'inclut pas d'éléments identifiés dans les objectifs du SRCE. Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone 1AUh et 2AUh dans le PLU de Changé correspondant à des zones urbaines à vocation d'habitat. Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. De nouveaux espaces verts seront créés sur le site du projet, tout en conservant les éléments paysagers existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La route de Parigné l'Évêque (RD184), limite sud du site d'étude, est une voie soumise aux risques de transports de matières dangereuses. Le projet n'interfère pas avec des servitudes d'utilité public identifiées dans le PLU de la commune de Changé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans des périmètres de zones potentiellement sujettes aux inondations de caves par remontée de nappe, et en enveloppe de probabilité forte à très forte de zones humides. Il est également inclus dans une zone moyennement exposée au retrait / gonflement des argiles, et en zone de feux de forêt. Les emprises du projet ont été modifiées afin d'éviter tout impact sur les zones humides inventoriées sur le terrain. Les bassins de rétention seront étanches afin d'éviter toute pollution de la nappe (faible profondeur) et du ruisseau. Les fondations des futures constructions seront adaptées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de trafic du fait des nouveaux habitants des logements. 29 places de stationnements publics seront ainsi créées, les stationnements privés seront intégrés aux parcelles. Les accès routiers du projet seront réalisés via la rue du Pont d'Aquitaine et la route de Parigné l'Évêque. Les accès piétons seront possibles depuis la rue du Pont d'Aquitaine, la route de Parigné l'Évêque (RD184) et les liaisons depuis le lotissement du Pont.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'implantation d'activités pouvant entraîner des nuisances sonores. En phase travaux, il y aura des nuisances dues aux engins de chantier qui seront réduites au maximum. Le site du projet n'interfère pas avec la bande affectée par le bruit de la RD323, classée catégorie 1 (bande d'effet de 300m).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la création d'activité pouvant entraîner des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses abords sont dépourvus d'activités polluantes significatives mais des nuisances olfactives et des pollutions de l'air peuvent être présentes dues aux gaz d'échappement liés au trafic des voies routières bordant le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier des vibrations peuvent causer des désagréments aux riverains avec les travaux de terrassements. Le MO s'engage, en accord avec les riverains, à mettre en place des plages horaires permettant aux activités bruyantes de s'exercer. Des mesures d'atténuation pourront également être mises en place comme l'implantation de locaux de cantonnement pour limiter au maximum les gênes occasionnées. Le projet n'est pas concerné par des vibrations externes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'éclairages de façades prévues dans le projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, avec les opérations de déblais qui pourront entraîner des rejets de poussières et des rejets dus à l'utilisation d'engins de chantier. De part son utilisation, le projet n'est pas de nature à générer des déchets polluants significatifs dans l'air.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets hydrauliques liés à l'utilisation d'eau (eaux usées des logements). Les eaux usées seront redirigées vers le réseau communal d'assainissement. Les eaux pluviales seront collectées par les bassins de rétention et les noues pour permettre le stockage des pluies d'occurrence vicennale sur le périmètre et limiter les rejets vers les exutoires existants (débit limité 3L/s/ha).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des eaux usées générées par les occupants des logements. Un réseau destiné à la collecte des eaux usées sera mis en place au sein du projet, il sera raccordé au réseau existant de la commune. Un poste de refoulement est également prévu, cette installation équipée d'un dispositif de pompage permettra de relever le fil d'eau du réseau gravitaire et de l'envoyer, via la conduite en charge, vers l'exutoire.
				Le site d'implantation ne présente pas de sols potentiellement pollués, il n'engendrera donc pas de déchets dangereux en phase travaux. En phase d'exploitation, le projet ne prévoit pas d'activités produisant des déchets dangereux. Aucun trace d'amiante n'a été mise en évidence dans l'étude géotechnique. En phase d'exploitation, le projet engendrera la production de déchet non dangereux de type : déchets des ménages. Cela comprend les typologies suivantes : carton, plastique, verre, ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Direction Régionale des Affaires Culturelles ne formule aucune prescription d'archéologie préventive au droit du site du fait qu'aucune atteinte ne sera portée par le projet à la conservation du patrimoine archéologique. Le site n'est pas inclus dans les zonages archéologiques du PLU. Le site est également en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site actuel est composé de prairies de pâtures. Avec ce projet, le site va changer de fonctions pour laisser place à une occupation destinée à de l'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude zone humide réalisée sur le site a mise en évidence la présence de prairies humides sur la partie Est du projet. Les emprises ainsi que la programmation du lotissement du Rachat ont été modifiées pour éviter les impacts sur ces zones humides.

L'étude géotechnique a révélé des faibles profondeurs de nappe phréatique, l'infiltration s'avère donc incompatible avec la zone d'intervention. Les eaux pluviales seront donc collectées via des bassins de rétention étanches et des espaces verts prévus en cœur d'îlot afin de limiter au maximum les rejets vers les exutoires existants (réseau d'eau pluviale, ruisseau de la Buzardière). Ils seront étanches afin d'éviter toute pollution de la nappe ou du cours d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'aura pas d'impact sur les zones humides, sur les sites protégés les plus proches, sur l'environnement ou la santé des populations. Les terres excavées pourront être réutilisées en remblai sur site.
- Les eaux pluviales seront traitées via des bassins de rétention étanches qui permettront de gérer les eaux de pluie à la parcelle et d'éviter toute pollution vis-à-vis de la nappe (faible profondeur) et du ruisseau de la Buzardière.

Ainsi, pour les raisons rappelées ci-dessus, ce projet ne justifie pas selon notre diagnostic d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Note d'accompagnement Annexe n°8 : Étude Zone Humide Annexe n°9 : Étude géotechnique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Changé

le.

30/01/20

Signature



Joël GEORGES
Le Maire,

